

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 39

Nombre de membres présents : 37

Nombre de votants : 38

Date de convocation : 04/07/2020

L'an Deux Mille VINGT le 9 JUILLET, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE.

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

le

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, BANTREIL (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) – LEHOUSSINE (Camélas) – HUGUE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – GERICAULT (Oms) – DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) –OLIVE, BOURRAT, LAVAIL, MALHERBE, VOISIN, GONZALEZ, BATARD, ADROGUER-CASASAYAS, LEMORT, RAYNAL, PEREZ, MON, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) – ATTARD, ALBERT, SALVADOR (Trouillas)- LELAURAIN, BARBE (Villemolaque)

Procurations :

S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DÖRR

Absents:

P.BELLEGARDE (Passa)

Monsieur Benjamin BATARD, benjamin de l'Assemblée, est élu secrétaire de séance.

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-10 et L.5211-41-3 ;

Le Président **RAPPELLE** que les dispositions de l'article L.5211-2 du CGCT renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau du conseil communautaire.

Il **RAPPELLE** la délibération fixant la composition du bureau communautaire du Président élu, des onze (11) Vice-Présidents élus, et pour chacune des communes membres n'étant pas déjà représentée par l'un d'eux, d'un conseiller communautaire à élire au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue.

Il **APPELLE** les conseillers à déclarer leur candidature.

Au terme de l'appel à candidature, se sont déclarés :

- Monsieur AUSSEIL Francis, pour représenter la commune de CAIXAS
- Monsieur CHINAUD Gérard, pour représenter la commune de CALMEILLES
- Monsieur HUGÉ Michel, pour représenter la commune de CASTELNOU
- Monsieur BEZIAN Alain pour représenter la commune de LLAURO
- Monsieur MAURAN Patrick, pour représenter la commune de MONTAURIOL
- Monsieur GERICAULT Patrick, pour représenter la commune de OMS
- Monsieur BELLEGARDE Patrick, pour représenter la commune de PASSA
- Monsieur DE MAURY Jérôme, pour représenter la commune de SAINTE-COLOMBE DE LA COMMANDERIE
- Madame BOUFFIL Françoise pour représenter la commune de TERRATS
- Monsieur THIRIET Michel pour représenter la commune de TRESSERRE

Il a été alors procédé, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur René OLIVE élu Président, à l'élection uninominale des conseillers communautaires appelés à siéger au sein du Bureau communautaire, autre que le Président et les vice-présidents, opérations de vote dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,

COMPTABILISE :

- 38 VOIX POUR Monsieur AUSSEIL Francis sur 38 SUFFRAGES EXPRIMES
- 38 VOIX POUR Monsieur CHINAUD Gérard sur 38 SUFFRAGES EXPRIMES
- 38 VOIX POUR Monsieur HUGÉ Michel sur 38 SUFFRAGES EXPRIMES
- 38 VOIX POUR Monsieur BEZIAN Alain sur 38 SUFFRAGES EXPRIMES
- 38 VOIX POUR Monsieur MAURAN Patrick sur 38 SUFFRAGES EXPRIMES
- 38 VOIX POUR Monsieur GERICAULT Patrick sur 38 SUFFRAGES EXPRIMES
- 38 VOIX POUR Monsieur BELLEGARDE Patrick sur 38 SUFFRAGES EXPRIMES
- 38 VOIX POUR Monsieur DE MAURY Jérôme sur 38 SUFFRAGES EXPRIMES
- 38 VOIX POUR Madame BOUFFIL Françoise sur 38 SUFFRAGES EXPRIMES
- 38 VOIX POUR Monsieur THIRIET Michel sur 38 SUFFRAGES EXPRIMES,

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus membres du Bureau communautaire autre que le Président et les vice-présidents : Monsieur AUSSEIL Francis, Monsieur CHINAUD Gérard, Monsieur HUGÉ Michel, Monsieur BEZIAN Alain, Monsieur MAURAN Patrick, Monsieur GERICAULT Patrick, Monsieur BELLEGARDE Patrick, Monsieur DE MAURY Jérôme, Madame BOUFFIL Françoise et Monsieur THIRIET Michel.

INSTALLE lesdits conseillers communautaires élus en qualité de membres du Bureau, avec le Président et les vice-présidents élus en cette même séance.

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ainsi FAIT et DELIBERE les jours, mois et an que dessus



Le Président,

René OLIVE

ANNEXE Composition du Bureau Communautaire issu des élections du 9 JUILLET 2020

Monsieur	René	OLIVE	Président
Madame	Hermeline	MALHERBE	1 ^{ère} Vice-Présidente
Monsieur	Rémy	ATTARD	2 ^{ème} Vice-Président
Monsieur	Pierre	TAURINYA	3 ^{ème} Vice-Président
Monsieur	Bernard	LEHOSSINE	4 ^{ème} Vice-Président
Madame	Nicole	GONZALEZ	5 ^{ème} Vice-Présidente
Madame	Maya	LESNE	6 ^{ème} Vice-Présidente
Madame	Chantal	DELGADO	7 ^{ème} Vice-Présidente
Monsieur	Raymond	LEMORT	8 ^{ème} Vice-Président
Monsieur	Philippe	XANCHO	9 ^{ème} Vice-Président
Madame	Annie	LELAURAIN	10 ^{ème} Vice-Présidente
Monsieur	Laurent	BERNARDY	11 ^{ème} Vice-Président
Monsieur	Francis	AUSSEIL	Membre du Bureau Communautaire
Monsieur	Gérard	CHINAUD	Membre du Bureau Communautaire
Monsieur	Michel	HUGÉ	Membre du Bureau Communautaire
Monsieur	Alain	BEZIAN	Membre du Bureau Communautaire
Monsieur	Patrick	MAURAN	Membre du Bureau Communautaire
Monsieur	Patrick	GERICAULT	Membre du Bureau Communautaire
Monsieur	Patrick	BELLEGARDE	Membre du Bureau Communautaire
Monsieur	Jérôme	DE MAURY	Membre du Bureau Communautaire
Madame	Françoise	BOUFFIL	Membre du Bureau Communautaire
Monsieur	Michel	THIRIET	Membre du Bureau Communautaire